

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean-Baptiste Ovide, sergent au 5^e régiment d'infanterie de ligne.

(Voir le N^o 89 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Mezières, département des Ardennes (France), le 31 août 1816. Né de père et mère inconnus, il fut confié dès sa naissance à une nourrice qui habitait la commune de Gros-Fays (Belgique), où il résida jusqu'à l'âge de dix-huit ans; le 19 juin 1840 il a été incorporé comme réfractaire en déduction de la levée de la dite année, et mis en activité le 6 juillet suivant, parce qu'il avait négligé l'inscription voulue par la loi; il a été nommé caporal en 1842, et en 1845 sergent, grade qu'il occupe encore au 5^e régiment d'infanterie, dans lequel il a pris un engagement, le 1^{er} janvier 1846, pour le terme de deux années.

Le sieur Ovide a constamment tenu une conduite irréprochable, sa manière de servir et le zèle qu'il déploie dans l'accomplissement de ses devoirs lui ont concilié l'estime de ses chefs. Son état des punitions de son régiment, indique : sans punitions.

Les autorités civiles et militaires appuient sa demande qui a été prise en considération, le 8 février courant, par la Chambre des Représentants, à la majorité de 40 suffrages contre 13.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.